

# Énergie4



Numéro d'agrément : p302346 • Bureau de dépôt : Bruxelles x



Théma

**ÉCOPACK :**  
plus d'ambition  
pour votre énergie



Wallonie



# Édito

## DES MOYENS POUR VOS AMBITIONS ÉNERGÉTIQUES

*En cette saison, nous avons tous besoin d'un peu de soleil et de quelques bonnes nouvelles. Et si nul ne peut prévoir la couleur du ciel à long terme, il est possible de faire une prédiction qui se vérifiera à coup sûr : cette année, plus de 95 % des Wallons auront accès à de nouveaux moyens financiers et techniques pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Il s'agit du programme Écopack.*

*Cette édition de votre «Énergie 4» lui consacre plusieurs pages. Ses points forts sont la gestion intégrée des primes énergie à l'intérieur d'un prêt à taux 0 et l'accès pour quasiment tous à ces nouvelles aides. À épinglez également, le rôle des «Écopasseurs» : ils seront le point de contact principal des personnes qui entreprennent des travaux dans leur logement. Leur intervention participera à l'objectif de simplification administrative de l'Écopack.*

*Au niveau des équipements collectifs, le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable impose à notre réseau électrique d'évoluer vers ce qu'on appelle le «smart grid», le réseau intelligent et durable. Son rôle : intégrer l'aspect financier et les comportements de tous les acteurs connectés (producteurs, consommateurs et ceux qui ont un double rôle) afin de garantir un système énergétique durable, économiquement sain avec des pertes limitées et un haut niveau de qualité, de sécurité et de fiabilité.*

*Pour parvenir à ce résultat, des travaux de recherche sont nécessaires et la Wallonie a décidé de les soutenir grâce au programme RELIABLE. Mi-mars, les centres de recherche, universités, hautes écoles et entreprises ont remis à l'administration wallonne leur projet de recherche qui sera évalué par un jury d'experts internationaux. La liste des projets sélectionnés par le jury sera validée par le Gouvernement wallon. Les recherches permettant d'organiser le réseau électrique de demain seront financées pour une durée maximale de 4 ans.*

*Une dernière bonne nouvelle : «Énergie 4» a encore gagné 1.500 abonnés. Un signe qui ne trompe pas quant à l'intérêt des Wallons pour les questions énergétiques.*

**Ghislain Géron**

Directeur général a.i.  
Direction générale opérationnelle  
Aménagement du territoire, Logement,  
Patrimoine et Énergie

## Sommaire

- 3 **Théma**  
Écopack : plus d'ambition pour votre énergie
- 4 **Priorité à la rénovation énergétique «en bouquets»**
- 5 **Surprises pour isolation poussée**
- 6 **Gestion des primes intégrée**
- 7 **Interview**  
La météo des énergies renouvelables, une idée belge qui s'exporte
- 8 **Enfants**  
Concours «École zéro watt»

## News

### LES NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX : ÉCONOMIQUES AUSSI À L'OCCUPATION

À l'avenir, dans les logements sociaux la priorité sera mise sur les faibles consommations énergétiques et le calcul du loyer sera revu pour prendre en compte l'impact des charges et la qualité du logement. Tout est mis en œuvre pour éviter de payer des factures de chauffage ruineuses dans une habitation sociale mal isolée. C'est une des avancées de la récente réforme du logement public, la plus importante depuis 25 ans. Un budget de 900 millions d'euros y est consacré. D'ici 2014, 7.000 nouveaux logements publics seront mis en chantier. Le «Code wallon du Logement et de l'Habitat durable» a pour objectif de repenser le logement de tous comme un lieu de vie durable, performant énergétiquement, adaptable aux différents âges de la vie et plus accessible aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, les aides octroyées pour rendre une habitation moins énergivore sont renforcées aussi pour le logement privé : chaque année, plus de 70 millions d'euros seront consacrés aux primes au logement et à l'énergie, des primes accessibles aux propriétaires ou aux locataires.

### EXIGENCES PEB : UN RENFORCEMENT PROGRAMMÉ EN 2012

La PEB, ou performance énergétique des bâtiments, est la réglementation qui vise l'amélioration des nouvelles constructions et des bâtiments rénovés, imposée au niveau européen. Elle concerne l'isolation, les systèmes, la consommation d'énergie, la ventilation et la lutte contre la surchauffe. 2012 va connaître un renforcement de certaines exigences. Votre magazine «Énergie 4» vous informe :

- à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, les valeurs  $U_{max}$  et/ou  $R_{min}$  à respecter pour les parois sont renforcées. Concrètement, cela signifie qu'il faudra installer une plus large épaisseur d'isolant ou un isolant plus efficace.
- Autre nouveauté : le niveau K (niveau global d'isolation) de l'habitation. Si sa valeur reste fixée à 45, son mode de calcul est modifié. L'architecte devra désormais tenir compte des «nœuds constructifs» [appelés aussi «ponts thermiques»], ce qui en pratique revient à rendre l'évaluation plus sévère.

Un nouveau renforcement des exigences est d'ores et déjà prévu pour 2014.

Pour en savoir plus sur les critères U, R et K, vous pouvez consulter «Énergie 4» n°13 disponible en téléchargement sur <http://energie.wallonie.be>.

# Théma

## Écopack : plus d'ambition pour votre énergie

Des moyens financiers, de la méthode, un conseil technique

Le nouveau programme Écopack de la Wallonie vous offre des moyens pour réussir l'amélioration de la performance énergétique d'un logement existant. Dès le 1<sup>er</sup> mai, une nouvelle formule d'aide sera disponible pour la très grande majorité des Wallons. Les conditions d'octroi de cette aide sont réellement incitatives. Nous verrons en quoi dans les pages qui suivent. Découvrez comment donner un coup d'accélérateur aux travaux qui vont améliorer la qualité énergétique de votre habitation et son confort.



### L'ÉCOPACK EN QUELQUES MOTS

L'Écopack est une aide régionale destinée à financer des travaux de rénovation énergétique dans une habitation existante. Elle prend la forme d'un prêt à taux zéro et d'une prime. Concrètement, la prime est déduite du capital à rembourser.

### QUI PEUT OBTENIR L'ÉCOPACK ?

On estime que 95 % des ménages wallons pourront accéder à cet emprunt grâce à trois nouveautés :

- l'âge du demandeur n'est pas limité mais il doit avoir au minimum 18 ans
- le plafond maximum autorisé de revenus imposables est de 93.000 €.
- la valeur vénale de la maison concernée n'est pas limitée

### QUI ACCORDE L'ÉCOPACK ?

Deux organismes wallons :

- la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS)
- le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLW)

## Nouveautés et différences essentielles

Il existait déjà des solutions de financement plus accessibles encore que le prêt hypothécaire social : notamment le prêt vert fédéral (supprimé en ce début 2012), l'Écoprêt à 0 % qui va disparaître au profit de l'Écopack.

### REMBOURSEMENT EN FONCTION DE REVENUS

Quatre catégories de revenus sont prévues. Plus vos revenus sont faibles, plus longue est la période accordée pour rembourser votre emprunt (5, 8, 10 et 12 ans).

Vos revenus imposables 2010 ne peuvent dépasser 93.000 €. Ce plafond va permettre à un maximum de Wallons de bénéficier de l'Écopack.

### VOICI LES AVANTAGES LIÉS À L'ÉCOPACK :

- C'est un prêt à tempérament à 0 % et non un prêt hypothécaire (**pas de frais de notaire**)
- la **valeur vénale** du logement n'est **pas limitée**
- l'**âge du demandeur** n'est **pas limité**
- un **locataire** ou un **bailleur** peut bénéficier de l'Écopack (moyennant signature d'une convention)
- l'**assurance du solde restant dû** n'est **pas obligatoire** (mais finançable)
- vous remboursez sur une période plus ou moins longue **en fonction de vos revenus**
- vous pouvez emprunter **au minimum 2.500 €** et **au maximum 30.000 €**
- vous pouvez faire un **second emprunt Écopack** deux ans après le premier, à condition que les premiers travaux soient entièrement terminés (maximum cumulé : 60.000 €)
- il n'y a **aucun frais de dossier** : si vous empruntez 10.000 €, vous remboursez 10.000 € moins la prime, sans intérêt, sans frais, sans honoraires d'expertise
- l'**expertise n'est pas obligatoire**, sauf pour l'isolation des murs et des sols.

## Priorité à la rénovation énergétique «en bouquets»



Rappelons que l'Écopack s'adresse uniquement aux rénovations : pour en bénéficier, l'immeuble concerné par les travaux doit avoir fait l'objet d'un permis d'urbanisme (ou de construire) datant d'avant 1996.

Les travaux qui peuvent être financés par l'Écopack sont tous liés à la performance énergétique du bâtiment, directement (par exemple l'isolation extérieure d'un mur) ou indirectement (par exemple les modifications de corniche induites par cette isolation extérieure).

L'originalité principale du système est que, pour bénéficier du prêt, vous devez réaliser au moins deux postes de travaux, dans un certain ordre de priorité. Vous l'aurez compris, il s'agit ici de viser le meilleur bénéfice en confort et en économies d'énergie. Pour vous conseiller de façon personnalisée sur les travaux à réaliser en premier, des spécialistes (Écopasseurs) seront gratuitement à votre disposition.

### LE PRINCIPE DU BOUQUET

Pour bénéficier de l'Écopack, vous devez constituer un «bouquet» de travaux, en choisissant dans deux listes de travaux (voir tableau) : les travaux P (performance énergétique) et les travaux A (Autres). Diverses formules de bouquet sont possibles.

TRAVAUX P «PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE»	TRAVAUX A «AUTRES»
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Isolation thermique du toit</li> <li>&gt; Isolation thermique des murs</li> <li>&gt; Isolation thermique des sols</li> <li>&gt; Remplacement des châssis ou du vitrage</li> <li>&gt; Placement d'un système de ventilation</li> <li>&gt; Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, au propane ou au mazout</li> <li>&gt; Installation d'une pompe à chaleur</li> <li>&gt; Installation d'une chaudière biomasse</li> <li>&gt; Raccordement à un réseau de chaleur</li> </ul>	<p><b>Finançables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Remplacement de la toiture ou réfection de la toiture ou de la charpente</li> <li>&gt; Remplacement de la conduite d'eau, corniches, travaux d'égouttage, etc.</li> <li>&gt; Remplacement des sols</li> <li>&gt; Assèchement des murs</li> <li>&gt; Tubage de cheminée</li> </ul> <p><b>Petits travaux économiseurs d'énergie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Thermostat / vannes thermostatiques</li> <li>&gt; Fermeture du volume protégé</li> <li>&gt; Isolation des conduites de chauffage</li> <li>&gt; Audit énergétique</li> </ul>
	<p><b>Non finançables :</b></p> <p>Travaux pour production d'énergie renouvelable</p> <p>Ces travaux peuvent être pris en considération pour constituer un bouquet et donc vous donner accès à l'Écopack, mais ils ne sont pas finançables par l'emprunt s'ils bénéficient d'un mécanisme d'aide à la production (certificats verts p. ex).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Panneaux photovoltaïques</li> <li>&gt; Installation de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage</li> <li>&gt; Micro-cogénération</li> </ul>



**La formule «2P ou +» :**  
vous réalisez au moins 2 travaux P

Exemples :

**2P :** Isolation thermique des murs + Isolation thermique des sols

**3P :** Isolation thermique du toit + Isolation thermique des murs + Remplacement des châssis

**4P :** Isolation thermique des murs + Isolation thermique des sols + Remplacement des vitrages + Placement d'un système de ventilation.

**La formule «1 P + (1 ou plusieurs A)» :**  
vous réalisez au moins 1 travail P et au moins 1 travail A

Exemples :

**1 P + 1 A :** Isolation thermique des murs + Assèchement des murs

**1 P + 2 A :** Remplacement des vitrages + Isolation des conduites de chauffage + Audit énergétique

**1P + 3 A :** Isolation thermique du toit + Remplacement de la toiture + Tubage de cheminée + Audit énergétique

## LES TRAVAUX SONT RÉPARTIS EN 3 GROUPES :

- **les travaux P** : ils sont toujours finançables par l'Écopack
- **les travaux A** finançables par l'Écopack
- **les travaux A non finançables** par l'Écopack, mais qui peuvent entrer en considération pour constituer un bouquet.

Exemple :

*Vous pouvez valablement constituer un bouquet «1 P + 1 A» formé de*

- > *isolation de la toiture (P)*
- > *installation photovoltaïque (A non finançable)*

Dans cet exemple, vous pourrez utiliser l'argent de l'Écopack pour payer la facture de l'entrepreneur en isolation de toiture mais pas pour payer celle de l'installateur photovoltaïque (car il existe pour cet investissement d'autres aides, notamment les certificats verts). Par contre l'installation photovoltaïque «compte» comme travail A pour constituer un bouquet complet et vous donner accès à l'Écopack et à ses avantages.

## DES BESOINS D'ÉNERGIE DIS-PROPORTIONNÉS EN WALLONIE

Parmi les logements wallons, 44,8 % sont en piètre état. Les ménages wallons consomment annuellement 12 MWh de combustible par habitant. Beaucoup plus, et c'est normal, que les Espagnols (4 MWh) qui ont un climat nettement plus favorable. Mais nettement plus aussi que... les Suédois (7 MWh) qui connaissent pourtant des hivers bien plus froids et bien plus longs ! C'est là qu'on mesure à quel point l'isolation de nos habitations et la performance de nos chauffages peuvent être améliorées.

## Surprimes pour isolation poussée



Parallèlement à l'Écopack, les primes énergies sont toujours d'application. Elles sont mêmes parties intégrantes du système Écopack puisqu'elles sont déduites directement du capital emprunté. Mais ce n'est pas tout : parmi les modifications du régime des primes énergie 2012, voici trois nouveautés très intéressantes.

> **Isolation du toit** : si vous poussez l'isolation jusqu'à atteindre un coefficient de résistance thermique R supérieur ou égal à 4, vous recevez une surprime de 3 €/m<sup>2</sup>.

Cette surprime s'ajoute au montant de base (obtenu pour une isolation R ≥ 3,5) et à la surprime pour isolant naturel (3 €/m<sup>2</sup>).

> **Isolation du sol** : vous pouvez désormais placer l'isolant vous-même s'il est installé par-dessous le plancher (au plafond de la cave).

Que l'isolation soit réalisée par vous ou par entreprise agréée, si le coefficient de résistance thermique R obtenu est supérieur ou égal à 3,5, vous recevez une surprime de 10 €/m<sup>2</sup>. Elle s'ajoute à la prime de base obtenue pour un R ≥ 2,0.

> **Isolation des murs** : si vous faites placer une isolation par l'extérieur (non par la coulisse du mur), et si le coefficient de résistance thermique R obtenu est supérieur ou égal à 3,5, vous recevez une surprime de 20 €/m<sup>2</sup>. Elle s'ajoute à la prime de base obtenue pour un R ≥ 2,0.

Toutes les primes énergie sur <http://energie.wallonie.be> > Accueil > Aides et primes > Citoyens

## Gestion des primes intégrée

**NOUVEAUTÉ RÉVOLUTIONNAIRE :  
LES PRIMES ÉNERGIE SONT INCLUSES  
DANS L'ÉCOPACK. CONCRÈTEMENT  
CELA SIGNIFIE QUE :**

- > vous n'avez plus besoin d'avancer l'argent
- > les primes sont déduites de la somme que vous avez empruntée ; vos mensualités sont calculées pour rembourser le capital emprunté moins les primes.  
*Ex : Vous empruntez 12.000 € en 5 ans pour des travaux qui bénéficient de 2.500 € de primes. Vous rembourserez 60 fois 158,33 €, soit 9.500 €.*
- > l'organisme prêteur vous aide à constituer le dossier de demande de prime.
- > vous bénéficiez d'un supplément de primes si vous effectuez au moins 2 travaux de performance énergétique : les primes pour un bouquet de travaux sont supérieures au total des primes accordées pour chaque travail séparé.



### ATTENTION !

- 1) L'Écopack\* vise uniquement la rénovation. Pour en bénéficier, l'immeuble où vous faites les travaux doit avoir fait l'objet de son premier permis d'urbanisme avant le 1<sup>er</sup> décembre 1996.
- 2) Les organismes prêteurs veilleront à faciliter l'accès à un maximum de ménages à l'Écopack, mais ils seront aussi attentifs à leur éviter un surendettement. L'Écopack est proposé à des conditions exceptionnelles grâce au soutien des pouvoirs publics, mais il reste un emprunt qu'il faut rembourser régulièrement pendant une période relativement longue.
- 3) Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur enregistré, sauf l'isolation du toit, l'isolation du sol par le dessous, l'isolation des conduites de chauffage et la fermeture du volume protégé qui peuvent être laissées aux soins de l'emprunteur auto-constructeur.
- 4) Il est inutile de vous précipiter : l'Écopack ne débute que le 1<sup>er</sup> mai et des budgets importants sont prévus pour cette aide sur plusieurs années. Prenez le temps de bien préparer techniquement votre projet afin de retirer le meilleur de l'Écopack. Les conseils gratuits de votre Écopasseur vous y aideront.

\*L'Écopack est un prêt à tempérament pour réaliser des travaux économiseurs d'énergie. Pour un montant de crédit de 13.500 € avec un taux d'intérêt débiteur fixe (= TAEG) de 0 %, le délai de remboursement sera de 60 mois (60 x 225 €) pour un ménage ayant des revenus globalement imposables 2010 de 48.500 €. Coût total du crédit 13.500 €.

## Où s'adresser ?

### VOTRE INTERLOCUTEUR : VOTRE «ÉCOPASSEUR»

Un seul point de contact : le call center de l'Écopack au n° 078 158 008.

Ce centre d'appel vous mettra en contact avec un « Écopasseur ». Il fait partie d'une équipe de spécialistes de l'énergie dans le bâtiment qui ont été recrutés par la Wallonie début 2012 afin de vous accompagner dans votre projet. Leurs services

de conseil sont gratuits. Le centre d'appel vous proposera un rendez-vous avec un Écopasseur de votre région.

Les Écopasseurs se rendront éventuellement sur les lieux s'il s'avère nécessaire de réaliser une expertise du bâtiment à rénover. Cette démarche est gratuite elle aussi.

Si votre ménage compte plus de 2 enfants ou si vous êtes bailleur, votre organisme

prêteur sera obligatoirement le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie (FLW). Dans les autres cas, c'est la Société Wallonne du Crédit Social (SWCS) qui interviendra.

Tous les renseignements sur l'Écopack sont disponibles sur :

- > [www.flw.be](http://www.flw.be)
- > [www.swcs.be](http://www.swcs.be)



# [Interview]

## La météo des énergies renouvelables, une idée belge qui s'exporte



«Et si je pouvais adapter ma consommation d'eau chaude au rayonnement qui frappe mes panneaux solaires ? Il faudrait pour cela une prévision du temps spéciale...» C'est cette idée qui a germé dans l'esprit de l'un des créateurs de la météo des énergies renouvelables.

Tous les lundis soirs après le journal télévisé, la RTBF diffuse un supplément à ses prévisions du temps : la «météo des énergies renouvelables». Les présentateurs décrivent les performances accomplies pendant la semaine écoulée par les installations éoliennes, photovoltaïques ou solaires thermiques. Ces résultats sont exprimés en termes de couverture de nos besoins. «Marie-Pierre Mouligneau traduit même cela en nombre de douches chauffées gratuitement par le soleil», explique Nathalie Gilly, chargée de projets à l'APERe, l'Association pour la Promotion de Energies Renouvelables où est née l'idée de la météo des énergies renouvelables. «L'idée a germé dans plusieurs cerveaux à la fois. Nous avons développé un mode de calcul pour estimer quelle part avait pris le solaire dans la production d'eau chaude sanitaire. Quand nous l'avons proposé au service météo de la RTBF, Jean-Charles Beaubois, chef du service météo, nous a dit : "Oui mais et pour le photovoltaïque et l'éolien ?..." Nous avons alors créé une récolte de données pour les trois technologies, et surtout mis au point une façon

parlante de présenter les résultats. Un kilowattheure, ça ne dit pas grand-chose. Mais une consommation électrique assurée à 87 % par les panneaux ou la consommation de tous les logements de Charleroi couverte par l'éolien, ça c'est explicite.

Encore faut-il disposer des données de productions, ce qui suppose un gros travail de récolte de données, de modélisation et de calcul, sans compter toutes les données statistiques (population des villes, consommation moyenne, installations typiques)... Le message est simple, mais son élaboration complexe.»

### D'où viennent vos données de production ?

«De mesures de radiation solaire par satellite, confirmées par le monitoring d'installations solaires réelles pour le photovoltaïque, ou introduites dans un modèle pour le solaire thermique. Pour l'éolien, nous avons longtemps travaillé avec les données de production de six parcs éoliens wallons représentatifs, que nous extrapolions. Mais bientôt nous recevrons d'Elia les données réelles de production de tous les parcs éoliens belges, y compris en mer.»

### À quoi sert la météo des énergies renouvelables ?

«D'abord à sensibiliser le public sur ce que représente concrètement l'apport des énergies renouvelables. Certains particuliers s'en servent pour contrôler la performance de

leurs installations. Ça, ce sont les "mordus", mais pour le grand public, nous voudrions que les indicateurs renouvelables deviennent aussi familiers que les autres éléments du bulletin météo. Les énergies renouvelables doivent faire partie du paysage !

Le projet européen EnergizAIR dont nous sommes coordinateurs vise à exporter le concept. La France, l'Italie, la Slovénie et le Portugal ont aussi leur météo des énergies renouvelables, et nous en avons profité pour professionnaliser la création des indicateurs grâce à l'échange de nos expertises respectives. Nous avons encore d'autres projets : notre météo se base sur un ménage moyen, avec une installation solaire moyenne, et une consommation moyenne. Nous projetons de mettre en place des outils URE sur le site web pour que le téléspectateur puisse se servir de la météo pour modifier ses comportements de consommateur d'énergie dans le sens de plus d'économie.»

L'APERe, Association de Promotion des Énergies Renouvelables est active en Belgique depuis 1991. Elle dispose d'une expertise dans le secteur de l'énergie reconnue en Belgique et en Europe. Son indépendance est assurée par des financements d'origine publique.

Infos sur [www.apere.org](http://www.apere.org)

## LES RÉSULTATS DÉCEMBRE-JANVIER-FÉVRIER



En moyenne sur les trois mois d'hiver, une famille consommant 120 l d'eau chaude par jour et équipée d'un chauffe-eau solaire (4,6 m<sup>2</sup> de capteurs et un réservoir de 300 l) a pu couvrir entre 29 et 39 % de ses besoins, selon sa localisation.

**Indicateur solaire thermique** : pourcentage des besoins en eau chaude d'un ménage couverts par un chauffe-eau solaire.



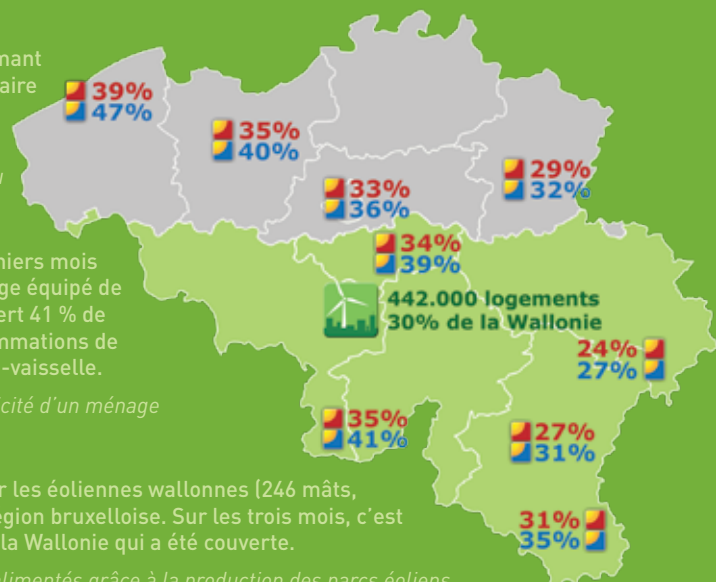
Grâce à un février très ensoleillé, la moyenne des trois derniers mois reste assez lumineuse pour une saison hivernale. Un ménage équipé de 3 kilowatts-crête de panneaux photovoltaïques a ainsi couvert 41 % de ses besoins électriques à Chimay, couvrant ainsi les consommations de l'éclairage, de la machine à laver, du congélateur et du lave-vaisselle.

**Indicateur photovoltaïque** : pourcentage des besoins en électricité d'un ménage assuré par une installation moyenne de 3 kWc.



Décembre fut très venteux, avec assez d'énergie fournie par les éoliennes wallonnes (246 mâts, 541 MW) pour alimenter l'équivalent des logements de la région bruxelloise. Sur les trois mois, c'est l'équivalent de la consommation de 30 % des logements de la Wallonie qui a été couverte.

**Indicateur éolien** : nombre de logements qui auraient pu être alimentés grâce à la production des parcs éoliens.





## Les GUICHETS de l'énergie

Tous les guichets sont ouverts du mardi au vendredi de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous

**ARLON**  
Rue de la Porte Neuve, 19 - 6700 ARLON  
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09

**BRAINE-LE-COMTE**  
Rue Mayeur Etienne, 4  
7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74

**CHARLEROI**  
Centre Héraclès  
Avenue Général Michel 1E  
6000 CHARLEROI  
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10

**EUPEN**  
Hostert, 31A - 4700 EUPEN  
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.32.48

**HUY**  
Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY  
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68

**LIBRAMONT**  
Grand Rue, 1 - 6800 LIBRAMONT  
Tél. 061/23.43.51 - Fax : 061/29.30.69

**LIEGE**  
Maison de l'Habitat  
Rue Léopold, 37 - 4000 Liège  
Tél. 04/221.66.66 - Fax : 04/222.31.19

**MARCHE-EN-FAMENNE**  
Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE  
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48

**MONS**  
Avenue Jean d'Avesnes, 10-2  
7000 MONS  
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05

**MOUSCRON**  
Rue du Blanc Pignon, 33  
7700 MOUSCRON  
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41

**NAMUR**  
Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR  
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79

**OTTIGNIES**  
Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES  
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47

**PERWEZ**  
Rue de la Station, 7 - 1360 PERWEZ  
Tél. 081/41.43.06 et 081/24.17.06

**PHILIPPEVILLE**  
Avenue des Sports, 4 - 5600 Philippeville  
Tél. 071/61.21.30 - Fax : 071/61.28.30

**TOURNAI**  
Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI  
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14

**VERVIERS**  
Pont de Sommeleville 2 - 4800 VERVIERS  
Tél. 087/32.75.87 - Fax : 087/32.75.88

# Concours «École Zéro Watt» : des performances remarquables



En moyenne, une école est vide pendant 75 % du temps et 20 à 25 % de l'électricité est consommée pendant la nuit et le week-end ! De la marge pour de belles économies... C'est ce qu'ont fait des écoles de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles invitées à participer à un concours organisé en partenariat avec le groupe Sudpresse. Objectif : réduire le plus possible leur consommation d'électricité entre le 3/10/2011 et le 9/1/2012. Et surtout diminuer les consommations du soir, des week-ends et des congés scolaires. C'est pourquoi le concours s'est arrêté après les vacances de Noël. En chassant le gaspi, les élèves ont appris 1.000 choses sur l'électricité, les mesures, la présentation de graphiques, la réalisation d'une carte, d'une affiche...

Sur 33 participants, la moyenne d'économie par rapport à l'an dernier est de 19 %. Les 6 premières écoles ont fait une économie de 34 à 45 % ! Au total, 46.000 kWh ont été épargnés, une économie d'environ 7.000 euros en 3 mois !

Comment y sont-ils parvenus ? Trois exemples parmi cent autres : les élèves, wattmètre à la main, ont fait le tour de l'école pour mesurer toutes les consommations cachées des appareils en standby. Ils ont placé des multiprises à interrupteur. À l'école de Sugny, les enfants ont emporté le wattmètre à la maison pour expliquer le travail réalisé en classe et économiser aussi l'énergie chez eux. «Le remue-ménage des enfants qui inspectent toute l'école,

attire les professeurs pendant la récréation. Ils font part de dysfonctionnements en matière d'énergie qu'ils connaissaient ou que le passage des enfants a mis au jour.» (Emmanuel Legrand, CRIE Mariemont). À l'école du Biéreau (Louvain-La-Neuve), à tour de rôle, les élèves ont eu la charge-énergie : équipés d'une carte «officielle» d'inspecteur-énergie, ils avaient le privilège de faire le tour des classes pendant la récréation et sur le temps de midi pour éteindre les lampes, ventiler fortement mais brièvement, couper l'alimentation des PC...

Et les champions de la traque à l'éclairage inutile sont les enfants de l'école St Jean Baptiste de Huppaye. Ils ont déconnecté les néons à l'entrée des classes, ceux du fond, ceux qui n'éclairent que des armoires...

### DES PRIX ADAPTÉS

Les 1.354 élèves participants ont reçu le diplôme d'«Éco-citoyen». Et les écoles lauréates sont l'École communale Jandrain à Orp-Jauche, l'École Saint Jean-Baptiste à Huppaye, l'École communale Voroux à Fexhe-le-Haut-Clocher, l'École Cité Beulers à Flémalle, l'École communale primaire à Sugny, l'École libre Saint-Martin à Mignault.

Devant les performances réalisées, le jury a décidé de saluer les 6 premiers de façon égale. Les prix du concours, offerts par des sponsors (plus de 80.000 € en chèques isolation, châssis isolants, panneaux photovoltaïques...) seront attribués en fonction de chaque situation particulière afin de donner le meilleur résultat en performance énergétique.

### ENCORE UN CONCOURS ! CRÉEZ VOTRE AFFICHE

La hausse des factures énergétiques... sommes-nous des victimes ? Les orages et les étoiles... peuvent-ils être utiles pour la production d'énergie renouvelable ? Quels seront nos modes de transport de demain ? Comment intégrer une éolienne dans nos paysages ? Votre avis nous intéresse ! Exprimez-vous en concevant votre affiche personnelle et participez au concours «Les énergies renouvelables en Wallonie : les utopies du possible...». Il est ouvert aux étudiants de l'enseignement secondaire de Wallonie. Les lauréats seront récompensés par un PC portable, des chèques multimédias, des radios solaires, des tablettes solaires... et le meilleur projet sera diffusé à grande échelle.

Inscriptions & renseignements :  
Confédération Parascolaire Hainaut, 068 33 26 65,  
cph@askynet.be, [www.confederation-parascolaire-hainaut.be](http://www.confederation-parascolaire-hainaut.be)

